

Peu après en 1755 on trouve un singulier document émis de sa main, à la demande de Mtre Bedout, conseiller au Conseil Supérieur, (1) qui probablement voulait constater le fait de sa naissance et, par là même, la qualité d'esclave d'un enfant à naître de sa négresse. Voici ce document qui est un extrait des registres publics.

“ L'an mil sept cent cinquante cinq le mois (mai) du courant, nous soussigné, chirurgien-major de la marine et des troupes du Canada, certifions nous étre transporté à la requisition de Mtre Bedout, Con. au cons. Supr. de ce pays, en son hôtel, rue St-Pierre, pour y visiter sa négresse malade, qu'il nous a dit se nommer Marie-Anne, laquelle j'ai trouvée prête d'accoucher ; et étant accouchée sur les heures du soir d'une fille que j'ai reçue moi-même, paraissant se bien porter ; n'a été portée aux fonts de baptême que le lendemain quatre du dit et baptisée par M. Gamelin, à l'issue de la grande messe paroissiale, nommée Françoise, par Louis Labranche et la veuve Corneau ; ce que nous certifions véritable.

En foi de quoi nous avons délivré le présent pour servir et valoir ainsi que de raison, à Québec, le cinq May 1755.

(Signé) Arnoux

L'acte ci-dessus a été enregistré par nous Greffier de la Prévosté, ce requérant mon d. Sr. Bedout, qui en a requis l'enregistrement pour lui servir et valoir ce que de raison, et a signé avec nous ce jourd'hui, neuf May 1755, et a été l'original du dit acte à nous présenté remis à mon d. Sr. Bedout le jour et an susdits.

(Signé) Bedout. Boisseau.”

P.-B. CASGRAIN

(*A suivre*)

---

(1) Son fils, né au Canada, devint l'amiral français de ce nom.